

# Visite des Forêts de Russy et Boulogne en 1457

A.N. Q1\* 503/1 ;

transcription : Louis Magiorani.

## RUSSY

### Folio 1.

Visitacion faicte es forests de Ruissy et Boulongne par nous Estienne Le Fuzelier, licencié en lois, doyan de saint Sauveur de Blois, conseiller et auditeur des comptes de Monsr le Duc d'orléans et de Milan, Jehan Rousseau, licen[cié]<sup>1</sup> en lois, conseiller et advocat fiscal de mondsr le Duc en son conté de Blois, Guillaume le Bonnelier, licen[cié] en lois, conseiller et procur[eur] général de mondsr en sond conté de Blois, et Simon Musset, licen[cié] en lois, conseiller et maistre des requestes de mondSr le Duc, a ce co[mm]is et ordonnez ; appellé avecques nous pour lad visitacion faire Guillaume Tallu, clerck du baillage de Blois, honorable ho[m]me et saige<sup>2</sup> Jehan Nérement, maistre des eaues et forestz du conté de Blois et Jaquet Francueur, clerck et greffier d'icelles.

Premièrement ;

En la forest de Ruissy, en laquelle le lundy XXVIIe jour de février l'an mil IIII LVII, nous sommes transportez, et les mardy, mercredy, jeudy et lundy, enss[ement], avons veu et visité icelle forest en la manière que s'ensuit. C'est assavoir.

Le dit jour de lundy XXVIIe jour de février, ce qui est **depuis la rive de lad forest devers<sup>3</sup> le tertre de L'Escuelle<sup>4</sup>, en allant entre les chemins des Montilz et de Seur**, et avons trouvé que a l'entrée de lad forest devers led tertre de L'Escuelle a<sup>5</sup> une pièce de bois en chesnoie qui contie[n]t en longueur, depuis led tertre, jusques a la tierce partie ou environ d'icelle forest, ce qui est entre lesd chemins, lequel bois en partie est bon a faire ventes et l'autre partie n'est bon que a apporter glan pour ce que est court bois et ralu<sup>6</sup> ; laquelle chesnoie est très fort foullée<sup>7</sup> et endom[m]agée de chesnes qui, long temps a et naguères, y ont esté copez et abatuz, du temps devant l'autre visitacion faicte desd forest ou<sup>8</sup> mois de novembre mil IIII LIII ; et autres qui depuis ont esté abatuz et emblés<sup>9</sup>, co[mm]e dit Guillot Boulaye, sergent

---

<sup>1</sup> Les lettres entre crochets sont des lettres que l'écrit d'alors remplace par un signe d'abréviation, sorte de tilde enroulé au milieu ou à la fin d'un mot, parfois en plusieurs positions. Dans cette transcription, ont été ajoutés quelques accents pour faciliter la lecture ; les mots différents associés sans espace ont été séparés par l'apostrophe qui correspond à notre graphie moderne : « n'a » pour « na », par exemple. La ponctuation, parfois semi présente par le signe « / » a été ajoutée au mieux du sens.

<sup>2</sup> Sage, *Dictionnaire Godefroy*.

<sup>3</sup> « devers » ou « par devers » : vers, du côté de, *Godefroy*.

<sup>4</sup> Lieu inconnu.

<sup>5</sup> Pour : « il y a ». Fréquent dans le texte.

<sup>6</sup> Bourru, hérissé, raboteux. "Une bête malade a le poil ralu" ; Cette étoffe est ralue". Tout ce qui n'est pas agréable au toucher (et ici, à la vue) (<http://gatinais.histoire.pagesperso-orange.fr/glossR.htm>).

<sup>7</sup> Elle a subi beaucoup de dégâts.

<sup>8</sup> Pour « au ».

<sup>9</sup> Emportés et/ou volés ; *Dictionnaire de l'ancien Français*, Larousse, 1982.

illec<sup>10</sup>, par les estagiers du rein<sup>11</sup> d'icelle forest qui ont usage pour leur chauffage au bois sec tombé par icelle forest ; et aussi en y a esté coppé et abatu

## Folio 2.

long temps a pour les édifices<sup>12</sup> de mondSr le Duc, tant pour ses moulins que ault[re]ment pour aultres affaires ; ou millieu de laquelle fustaie, sur ledit chemin de Seur, a une vente long temps a<sup>13</sup> usée<sup>14</sup>, conten[ant] trois arp[ens] ou environ en laquelle n'a aucune revenue<sup>15</sup> de bois.

Item<sup>16</sup>, avons trouvé que, depuis lad derre[nière] visitacion et naguères, ont esté copez en icelle chesnaye plusieurs chesnes mors, a f[air]e bois a feu et mes[me]ment, par Guillaume Champion, arpenteur, le nombre de XIII chesnes et ung arrable<sup>17</sup> mors dont il a fait du bois pour soy chauffer, pour lequel cas il a esté emprisonné et puny, co[mm]e dit Jehan Né[re]ment, a p[ré]sent maistre desd forestz.

Item, près d'iceulx, au Marchaix Ferreux<sup>18</sup>, a esté copé deux a<sup>19</sup> ou environ par advis<sup>20</sup> ung chesne d'assez bonne grosseur, on ne scet par qui quar led sergent ne scet qui ce a fait.

Item, ung petit au-delà, ont esté de nouvel copez et abatuz quatre petits jarrisseaulx<sup>21</sup>, c'est assavoir chesnes mors, par ung nom[m]é Jehan Lauger qui pour ce a esté q[on]dampné en l'amende par Jehan Ne[ze]ment maistre --- co[mm]e il dit.

Item, aud lieu, a esté copé un autre gros vieil chesne, pourry a demy, duquel, co[mm]e dit le sergent, a esté fait des treffouaulx<sup>22</sup> pour led Né[re]ment a la feste de Noel derr[enier] passé.

## Folio 3.

Item, au long du chemin de Seur, un chesneau desraciné vendu, co[mm]e l'on dit, avecques aultres quatre chesnes desracinez, a ung nom[m]é Pondelet par Né[re]ment au prouffit de mondsr.

Item, au lieu de Tempeneux<sup>23</sup>, a esté de nouvel abatu deux jarrisseaulx, pour chauffage ou ault[re]ment, co[mm]e dit led sergent.

Item, au bout de lad fustaie en allant vers La Haye<sup>24</sup> et Saint Lorens<sup>25</sup>, y a bien, en ung tenant, la quarte partie de lad forest usée dès le temps devant la derre[nière] visitacion et en aucuns

---

<sup>10</sup> En ce lieu, *Ibid.*

<sup>11</sup> Les habitants des bords de cette forêt.

<sup>12</sup> Peut-être s'agit-il de La Perche aux Bretons (plan de Du Cerceau) qui s'élevait à la place de l'aile Gaston d'Orléans, au château de Blois, résidence de la garde bretonne, détruite avant l'édification de l'aile G. D'Orléans (J.- P. Sauvage).

<sup>13</sup> Il y a longtemps.

<sup>14</sup> Exploitée.

<sup>15</sup> Pour « revenu » qui était féminin à l'époque.

<sup>16</sup> Egaleme[n]t.

<sup>17</sup> Erable.

<sup>18</sup> Lieu inconnu. Il pourrait y avoir eu dans Russy quelques productions de fer, ce « marchais » ou « marais » correspondant à la zone d'extraction de minerai. Cette hypothèse n'est pas, a priori, probable si l'on prend en compte le sol calcaire de la forêt. Cependant, il peut exister ici ou là quelques zones argilo-sableuses propices à la formation d'aliols.

<sup>19</sup> ...deux ans a...

<sup>20</sup> Ou « avis » ; à ce qu'on peut voir, *Godefroy*.

<sup>21</sup> Arbustes.

<sup>22</sup> « Trifou », bûche de Noël, qui devait brûler pendant trois journées consécutives. Citation de Jean Martin-Demézil, *Les forêts du comté de Blois jusqu'à la fin du XVe siècle*, Mémoire de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, XXXVe volume, p. 235.

<sup>23</sup> Lieu inconnu.

lieux<sup>26</sup> n'a piéça<sup>27</sup> aucune revenue ; lesquelles abutent sur le chemin des Montilz et contiennent en largeur depuis led chemin jusques a la sente de Saint Lorens.

Item, au bout desd ventes en la Vallée des Planchètes, a esté de nouvel commencié<sup>28</sup> a copier ung gros chesne d'une brace<sup>29</sup> et plus lequel est encores sur bout et présusposé l'en que s'estoit pour aud une martre ou aultre beste qui estoit en icelui chesne pour<sup>30</sup> ce qu'il est creux.

Item, au bout desd ventes, a une conroie<sup>31</sup> de chesnoie en laq[ue]lle Jehan Gentilz usoit pour lors de lad derrenière] visitacion ung arpent et demy de bois, en quoy ne s'estoit peu trouvez aultre chose

#### Folio 4.

pour ce que<sup>32</sup> tout le surplus de lad chesnoie est bois mal plenté, néant moins en thirant a la rive de lad forest, vers Saint Lor[en]s, icelle chesnaye est fort semée de foultaie<sup>33</sup> et charmaie en quoy pourroit bien avoir de belles ventes.

Item, et au bout d'icelle fustaie et charmoye, a en ung tenant plus de VI XX<sup>34</sup> arpens de bois long temps a usez, com[m]e l'on dit, pour le chauffage De Monsr de Dunois durant le temps de la guerre, et pour lors que Monsr le Duc estoit en Engleterre, leq[ue]l usage contient en largeur depuis led chemin des Montilz jusq[ues] au chemin de Seur, en quel usage a bien petite revenue de bois.

Item, entre icelui usage et la rive de la forest devers Chailles et Saint Lorens est tout bon bois meslé de chesne, foultaie et charmaye, excepté que, entre la sente de Saint Lorens et le chemin des Mo[n]tilz, y a grant quantité de grant et belle revenue de tailles de ventes, long temps a usées, qui sont belle desmontrance estre beau bois le temps advenir.

Item, entre Les Planchètes et la grant rote<sup>35</sup> sur la sente de Saint Lorens, depuis la derrenière visitacion, a esté levé et vendu trois arp[ens] de charme par feu Jehan Chardon a Jehan Humant, co[m]me l'on dit, en quoy le chesne est demouré.

Item, jouxte iceulx trois arp[ens] a esté usé le charme de deux arpens de bois ou environ pour le chauffage de Monsr le Duc et pour le lieuten[ant] de Monsr le Gouv[er]neur qui y en a eu, ainsy qu'on dit, délivré par feu Chardon.

#### Folio 5.

Item, entre la sente de Saint Lorens et le chemin de Seur, en allant dudit usage de Mons De Dunois jusques a la rive de la forest devers La Haye, est tout bon bois tant chesnaye que foultaie et charme qui de p[ré]s[en]t seront bon a faire vente, excepté que au bout, en venant vers le pont Saint Michel sur led chemin de Seur, y a une vente de VI ou VIII arp[ens] ou environ long temps a usée par Jehan More, en laquelle la revenue est encor[e] bien basse ; et en aucuns

---

<sup>24</sup> Au sud-ouest de Russy, *Cassini*.

<sup>25</sup> Hors la forêt, aujourd'hui.

<sup>26</sup> En certains endroits.

<sup>27</sup> Depuis longtemps, *Godefroy*.

<sup>28</sup> ... commencé ..., *Godefroy*.

<sup>29</sup> Mesure de longueur, évaluant la circonférence de l'arbre, d'une valeur probable de deux bras étendus (cf. la « brasse » des marins).

<sup>30</sup> Parce qu'il ...

<sup>31</sup> A rapprocher peut-être de « corioie », lanière, possible image ici d'une ligne d'arbres.

<sup>32</sup> ...parce que.

<sup>33</sup> Hêtraie. Aujourd'hui encore, le nombre de hêtres en Russy n'est pas négligeable.

<sup>34</sup> Six vingt, ou 120 arpents, soient environ 60 hectares.

<sup>35</sup> Sentier ; commun en Sologne.

lieux y a des gastes<sup>36</sup> et bruères ou oncques n’y eut bois, sy non gros chesnes bons et prouffitabl[es] a apporter glan.

Item, en icelle chesnaye, foultaie et charmoie près le chemin de Seur, a esté coppé ung cormier près d’une brace de grosseur, qui estoit bon a f[air]e viz de pressouer, abatu trois ans a ou environ, par Jehan Grimault le Jeune, co[mm]e a rapporté Boulaie, sergent, qui l’en trouva saisy en sa maison et le relata a feu Chardon qui l’en tint en procès par aucun temps.

Item, près dud cormier a esté copé deux ans ou environ ung chesne bon a faire courbes<sup>37</sup> ; et près d’icelui deux aultres chesnes copez dont l’un estoit d’un espan<sup>38</sup> de couronne<sup>39</sup> et l’autre sec, pour le prieur de Chailles pour soy chauffer.

Item, deux chesnes versés par vent au lieu de Tempeneux qu’on dit avoir estez pris et emportez depuis ung an ença<sup>40</sup>, de par le prieur de Saint Ladre qui y a usage, pour faire des paulx<sup>41</sup> au lieu de Saint Laurens.

#### Folio 6.

Item, près d’illec, un chesne sec pris et emblé par Gervaise Mauguin, depuis la derrenière visitacion dont le dit Bordier, sergent, dit avoir compté en ses<sup>42</sup> pris VII s.

Item, audit lieu, ung autre gros chesne sec et pourry emblé de nouvel, qui estoit de plus de brace.

Item, sur la sente qui maine de La Haie<sup>43</sup> a Saint Laurens, ung chesne desraciné vendu pris naguères a Jehan Labbé de La Haye, com[m]e dit Bord[ier], sergent.

Item, ung autre gros chesne desraciné, dont on a copé et emblé une tronche<sup>44</sup>, trois ou quatre a, co[mm]e dit led sergent.

Item, entre le dit chemin de Seur et Saint Lorens, près la rive de la forest, a deux gasteis faiz dès lad derrenière visita[tion], l’un conten[ant] un arpent ou environ, et l’autre trois arpens esquelx le cappitaine des Montilz a acostumé prendre bois pour son chauffage, ainsy que l’on dit ; et près d’iceulx, joign[ant] le chemin de Seur, a esté pris VIII XX<sup>45</sup> toises de bois pour l’abbé de Saint Lomer, auquel ils furent baillées et délivrées par feu Jehan Chardon, devant l’autre visitacio[n] et, semblabl[emen]t, XVI chesnes pour Monsr le Gouverneur de Blois.

Item, aud lieu a esté usé ung arp[ent] de charme, deux ans a ou environ, pour le chauffage de Monsr le Duc, lui estant aux Montilz.

#### Folio 7.

Item, près d’ilec, a esté baillé et livré par feu Jehan Chardon, et par l’ordonnance de Monsr le Duc, a l’église d’Oschamps<sup>46</sup>, XXX chesnes a faire fillières ou pousteaux pour lad église, co[mm]e appert par la m[ar]que dud Chardon, empreinte en la soiche<sup>47</sup> d’iceulx chesnes.

---

<sup>36</sup> Analogue à « gast », zone en friche, lande.

<sup>37</sup> Bois courbes employés en charpente pour les fiches ou contre-fiches.

<sup>38</sup> Enpan : largeur de la main, doigts écartés.

<sup>39</sup> Probablement la largeur de la souche.

<sup>40</sup> Un an passé.

<sup>41</sup> Pieux.

<sup>42</sup> Suffisance, *Dictionnaire Berthelot*.

<sup>43</sup> Commune des Montils.

<sup>44</sup> Un tronc.

<sup>45</sup> 8 fois 20 ou 160.

<sup>46</sup> Ouchamps. Lesueur signale des lambris du XVe. Il est permis de penser qu’une partie de la charpente ait aussi été refaite à cette date (J.- P. Sauvage).

<sup>47</sup> Souche.

Item, près dud lieu, jouxte la rote de Saint lorens, a esté abatu de nouvel ung chesne vert de grosseur a faire un chevron, emporté et emblé, co[mm]e dit led sergent.

Item, près d'ilec, ont esté copez et abatuz XXVIII chesnes dont les XVIII ont esté pour l'église Saint Lomer et le surplus pour le pont leveis<sup>48</sup> des Montilz, baillez et délivrez deux ans a ou environ, par feu Jehan Chardon.

Item, sur le chemin de La Haye, vers la rive de la forest, ung chesne desraciné qui a été sié depuis ung an ença et emblé une tronche de demie brace, co[mm]e dit le sergent.

Item, trois aultres chesnes d'un pié de couronne, ch[ac]un pris et abatuz de nouvel par ceulx de Saint Ladre pour faire du pal a Saint Laurens, co[mm]e dit led sergent.

Item, aud lieu, deux aultres chesnes secs emblez a faire feu.

Item, ung autre gros chesne double, sec, copé et emblé sur la couverture<sup>49</sup> de la forest.

### Folio 8.

Item quatre autres chesnes d'un espan de couronne, ch[ac]un près d'un alizier et aussy ung charme emblez de nouvel.

Item, en thirant vers Seur, ung gros chesne sec sur la couv[er]ture de la forest, copé et emblé en l'iver derre[nier].

Item, ung ourmeau plus bas abatu.

Item, près d'ilec, sur lad couv[er]ture, ung gros chesne de deux braces et demie qu'on dit avoir esté venduz par feu Chardon a Pierre Goret, avecques deux aultres chesnes, ch[ac]un de deux braces, près d'ilec, venduz par led feu Chardon aud Goret.

Item, sept aultres chesnes mandrés<sup>50</sup>, emblez deux ans a ou environ.

Item, au lieu de Terre Noire, a esté copé ung chesne sec de demi brace et naguères, on ne scet par qui.

Item, au lieu du Genetay, ung chesne sec que Bordier dit avoir copé a noel derr[enier] passé et fait deux treffouaulx, l'un pour le prieur de Chailles et l'autre pour lui.

Item, aud lieu, ung gros chesne sec copé par Yvon Hay et trouvé copant par Bordier, qui dit en avoir compté en ses comptes X sols tournois.

### Folio 9.

Item, ung autre chesne abatu par le mestaier de Saint Laurens ou nom de ceulx de Saint Ladre qui ont usage.

Item, a l'endroit de Saint<sup>51</sup>, trois chesnes secs, copez par ledit mestaier de Saint Laurens, les deux depuis ung an et l'autre deux a ou environ.

Item, près de deux gasteis devant diz<sup>52</sup>, a esté usé, dès l'autre visitacion, par jehan Gentilz, un arpent et demy de bois, en quoy ne s'estoit peu trouvez autre chose pour ce que es environs est tout jeune bois.

Item, entre le dit chemin des Montilz et la rive de la forest devers le Cousson, tant com[m]e icelle forest est longue a venir de Chailles au pont Saint Michel est tout bon bois, tant chesne que

---

<sup>48</sup> « lièce », qui se lève, *Godegroy* ; « pont levis ».

<sup>49</sup> Obscur, mais je maintiens la transcription. Possiblement les défens, zone intermédiaire entre la forêt et les terres.

<sup>50</sup> « mandré » ou « menor » (cf. moindre) : plus petit, *Godefroy*.

<sup>51</sup> Un mot manquant ; probablement « Lorens ».

<sup>52</sup> Cf. folio 6.

foul et charme qui est bon a faire vente, excepté que vers le millieu y a une pièce de grant et belle revenue de tailles, jouxte lesquelles Jehan Gentilz usoit pour Jehan de Sa veuses deux arpens de bois pour le temps de l'autre visitacion.

Jouxte lesquelz deux arpens usez par led Gentilz a esté, depuis lad derre[nière] visitacion, vendu VII quartiers de bois par feu Jehan Chardon a Guillau[me] Bordier qui encore les use.

#### **Folio 10.**

Item, entre icelles ventes et la rive de la forest devers Chailles, en la vallée de Thulasne<sup>53</sup>, a esté usé par Jehan Hamart, VIII arpens de bois, venduz par le dit feu Chardon depuis la derre[nière] visit[acion].

Item, près la rive de lad vente, a esté de nouvel copé et abatu ung chesne mort d'une brace ---- duquel Guill[au]me Bordier, serg[ent], dit avoir fait du bois pour son chauffage.

Item, est assavoir que tout le pendent<sup>54</sup> de la forest depuis le tertre de L'Escuelle jusques a Chailles, est fort foullé de chesnes secs et autres arbres qui y ont esté le temps passé et naguères abatuz, tant au goy<sup>55</sup> que a la coignée par les estagiers du rein, co[mm] dient les sergens, qui ont leur usage a chauffage au bois gésant a terre et au croc<sup>56</sup> qui en deffault de ce qu'ilz n'en trouvent point a terre en abatent et par mo[me]nt<sup>57</sup> plus que aultrement.

Item, dient iceulx sergens que la cause principale des bois qui ont esté copez et abatuz pour chauffage a esté que les maistres des forests ont souffert en estre donné aux pauvres gens du rein pour les récompenser en tout ou partie de leurs paines d'avoir fait les haies et esté aux chares<sup>58</sup>, quant pour les plaisirs de Monsr le Duc et de ma Dame on a fait chares esd forestz.

#### **Folio 11.**

Le mardy, derrenier jour de février.

Entre le tertre de L'Escuelle, le chemin de Collecte, la première rotte et le chemin de Seur, n'a aucun bois sy non grant et belles revenues de bois de tailles qui font demonstrance estre beau bois le temps advenir.

Esquell[es] tailles, près et a cousté de la sente de La Boissière<sup>59</sup>, a esté copé de nouvel ung chesne d'un espan de couronne et ung charme sec, emblez, co[mm]e dit le sergent Guillot Boulaie.

Item, près d'ilec, a esté copé en la nuit d'entre lundy et mardy dessusd, VI petiz chesnes de grosseur a faire limonneaux de charreste, dont Jehan Grimault en a esté trouvé saisi de quatre, qu'il a confessé avoir abatuz pour en faire les limonneaux et ridelles d'un charret, pour leq[ue]l cas a tenu prison par deux jours et pour ce q[on]dampné en l'amende de XV sols ts<sup>60</sup>.

Item, entre lad première rote et la IIe rote, est tent bois de jeune revenue de taille, excepté que en thirant au long du chemin de Seur jusques a la grant rote, il y a bon bois tant chesne que charme ou il y a esté, de long temps a et naguères, copé et abatu plusieurs chesnes et charmes, tant devant l'autre visitacion que depuis, co[mm]e appert par les soiches dont la pluspart estoient mors, et dient les sergens que ce a esté fait par les estagiers du rein, et ault[re]ment ; les maistres desd forestz, qui ont esté le temps passé, en ont eu pour leur

---

<sup>53</sup> Tue-l'Ane, Chailles.

<sup>54</sup> La pente.

<sup>55</sup> Gouet, forte serpe. Le mot est toujours utilisé en Sologne.

<sup>56</sup> Ils sont autorisés à casser les branches mortes sur l'arbre à l'aide d'un crochet.

<sup>57</sup> Transcription incertaine.

<sup>58</sup> Chars ou charrois.

<sup>59</sup> Commune de Cellettes.

<sup>60</sup> Tournois.

chauffage ; et ault[re]ment donné ou bon leur a semblé, tant aux officiers que aucuns des gens de la ville, pour faire le rost, aux nopces<sup>61</sup> de leurs enfens, pour ce q[ue] s'estoit bois sec ; et dient iceulx segens que lad forest en a esté fort foulée le temps<sup>62</sup>, tant a cause d'en avoir donné a pauvres et a riches, tant a ceulx de la ville que du rein d'icelle forest.

### Folio 12.

Item, au long dud grant chemin de Seur, près la croix, ont esté copez deux chesnes, l'un sec et l'autre vert par dehors et pourry ou millieu, que led Boulaye, sergent, dit avoir esté emblé deux ans a ou environ.

Item, entre lad Ile rote et la grant rote, a esté copé et abatu le bois de charme estant en plus de IIII<sup>c</sup> arpens de bois qu'on dit avoir esté usé pour le chauffage de Monsr le Duc depuis l'an CCCC X jusques en l'an CCCC XLVII, esquelz le chesne est demouré qui est de bien petite valle[ur], excepté qu'il est bon a glan ; entre lequel usage, la grant rote et le chemin de Celletes sont vieilz usages et ventes long temps a usez ou il y a belle et grant revenue de bois.

Duquel lieu devant dit, depuis ung an ença, ont esté copez et abatuz plusieurs chesnes et a grant nombre, co[mm]e appert par les soiches et la ramille qui encores y est, desq[ue]lx chesnes on a fait de paulx, desquelz a esté appareillé le duit<sup>63</sup> qui fait venir l'eau aux molins du pont de Blois, délivrez par Né[re]ment.

Item, entre lad grant rote et la IIIle et derrenière rote devers Cellettez, est bon bois, et mes[me]ment sur le chemin de Celletes au long de la grant rote, a une pièce de bois, tant chesne, foultaie et charmaye qui a esté, co[mm]e appert, le temps passé, fort foulé pour avoir des paulx pour les braies<sup>64</sup>, et en y a encores jusques au nombre de XII ou XV qui sont pourriz ou pourrissent sur le lieu ; et d'icelle pièce de bois jusques a lad IIIle rote.

### Folio 13.

En allant le long du chemin de Cellecte, est tout jeune bois qui jusques a XV ou XX ans ne s[e]ra bon a copier, mais en thirant du puis [mot rayé] de la grant rote<sup>65</sup> jusques au chemin de Seur, a grant quantité de bonne et belle fustaie qui pouroit servir a faire ventes, laquelle est fort foulée de bois qui ont esté copez et emblez par les estagiers du rein et ault[re]ment, co[mm]e dit est devant<sup>66</sup>, ainsy que dient les serg[ens].

Item, en icelle fustaie, près dud chemin de Seur, a esté copé, deux ans a ou environ, par Berthelot Bourgois<sup>67</sup>, ung chesne d'un espan de couronne, s'il estoit vert ou sec on ne scet, mais led Boulaie dit en avoir compté en ses pris sur led Bourgois X sols ts, et en y a, en icelui endroit, de copez jusques au nombre de XXV ou XXX jariss[eaulx] emblez par ceulx du rein, co[mm]e dient iceulx serg[ens].

Item, au long dud chemein de Seur, deux petiz chesnes tortuz et courbés, venduz par Né[re]ment a Jehan Gentilz avecques huit aultres desracinés ~~pour faire~~ et sur bout, pour faire courbes.

---

<sup>61</sup> Noces, *Godefroy*.

<sup>62</sup> A cette époque.

<sup>63</sup> Canal, *id.* J.- P. Sauvage précise que dans le cours de la Loire, en amont et en aval du pont médiéval, le courant était guidé de la rive gauche vers la rive droite par des assemblages de pieux et de pierres appelés « duits ». Des travaux récents (Virginie Serna, J.- P. Sauvage), en période de très basses eaux, ont permis d'en mettre les restes en évidence.

<sup>64</sup> Contexte fluvial ; moulins ou pêcheries ; proche de duit (J.- P. Sauvage).

<sup>65</sup> Sans doute faut-il lire « en thirant de la grant rote ».

<sup>66</sup> Comme il a été dit auparavant.

<sup>67</sup> Probablement faut-il lire Bourgeois ; cf. « desgaiga » pour « dégagea », page 8 ; mieux, il aurait fallu écrire « desguaiga », pour assumer pleinement l'identité du « g » avec un « j ».

Item, en icelui jeune bois déclairé ou lile article précéd[ent], a cousté du chemin de Cellete, a esté copé, depuis lad derre[nière] visitacion, ung gros chesne de trois braces, baillé et délivré par feu Chardon, co[mm]e appert par sa m[ar]que, a ung nom[m]é Jehan de Beaumont qu'on dit avoir esté m[ar]qué par Guill[au]me Chardon par l'ordonnance de sond feu père, p[rés]nt a ce Clément Bernart, sergent illec.

#### Folio 14.

**Item, entre lad lile et derre[nière] rote, le chemin de Celletez et la rive de la forest, devers Lutaine<sup>68</sup>, La Boissière, Recy<sup>69</sup>, Seur et La Haye, et au long dud chemin de Seur, jusques a lad derre[nière] rote**, est tout bon bois en chesnoie, foultoies et charmoies, et mesm[ement] entre Seur et l'ostel de Ruissy a grant quantité de bois en foultaie, laquelle a esté entre le chemin de Seur et led hostel de Récy, en aucun endroit, le temps passé, fort foullée pour le chauffage de feu Jehan Vuteux jusques au nombre de plus de dix arp[ens], ainsy que dient les sergens; et depuis La Boissière jusques aud chemin de Celletes, est tout bois en chesnoie, excepté sur led chemin de Celet[te], en quoy a de la charmaie; en laquelle chesnoie, depuis XV ans ença, ainsy qu'on dit les ventes de la forest en icelui endroit ont esté faicts, co[mm]e il appert au grant pais qui est usez devant lad derre[nière] visitacion, co[mm]e alors et depuis.

Jouxte lesquell[es] ventes, au long de la rote aux tenans Huet Jolis, a esté usé une vente de dix arp[ens] de bois vendue par feu Chardon, depuis la derre[nière] visitacion, co[mm]e appert par les m[ar]ques dud Jehan Chardon.

Item, de l'autre part d'icelles ventes du cousté devers La Boissière et Lutaine, ont esté baillez et délivrez par feu Jehan Chardon, co[mm]e ond et co[mm]e appert par sa m[ar]que, IX arpens de bois depuis lad derre[nière] visitacion, c'est assav[oir] a Huet Jolin trois arp[ens] a deux foiz, a Jehan de Saveuses II arp[ens], a Jehan Lessaieur I arp[ent], a Estienne Jouin ung arp[ent] et a Jehan Né[re]ment, avant qu'il feust m[aistre] desd forestz, deux arpens et quatre chesnes trouvez copez près et es environs de Lutaine, m[ar]quez a la m[ar]que dud feu Chardon.

Item, jouxte iceulx IX arp[ens], deux arp[ens] de bois que use Jehan Gentilz a lui venduz par Né[re]ment, et par mand[ement] de Monsr le Duc, co[mm]e il dit.

#### Folio 15.

Item, d'une autre part, deux arp[ens] et demy usez par Jehan de Saveuses et livrez, co[mm]e ond a deux foiz, et sont m[ar]quez a la m[ar]que dud feu Chardon, et depuis la derre[nière] visitacion a lui donnez par Monsr le Duc.

Item, au lieu du Fourneau<sup>70</sup>, ung arp[ent] et de[my] de bois usé par Jehan de Saveuses, depuis lad derre[nière] visitacion, a lui donnez par Monsr le Duc.

Item, ung arp[ent] de charme usé pour le chauffage de mond Sr le Gouverneur, au long des ventes conete<sup>71</sup>, près le chemin de Cellete, a lui donné par Monsr le Duc.

Item, a esté trouvé ung chesne sec, copé sus Lutaine, d'un pié de couronne et naguères emporté et emblé, co[mm]e appert.

---

<sup>68</sup> Commune de Cellettes.

<sup>69</sup> La succession « Recy », et dans les lignes suivantes, « ostel de Ruissy » et « led hostel de Recy », lié à « forest de Ruissy » (folio 1) laisse envisager qu'au lieu de « Russy » il y avait un « hostel », et qu'il y a bien identité entre ces différents vocables.

<sup>70</sup> Autre allusion à la métallurgie. « Les Fourneaux », extérieur à la forêt, commune de Seur, *Cassini*.

<sup>71</sup> Ou « couete » ou « covete » ; ?

Item, entre lesd ventes et le chemin de Cellete et la rive de la forest, dès le temps de l'autre visitacion, avoient esté copez et abatuz dix bons chesnes, c'est assav[oir] pour Jehan de Saveuses quatre que Monsr le Duc lui a donnez et six pour Jehan Doulcet<sup>72</sup>, auquel ils furent venduz par feu Chardon.

Et depuis lad derre[nière] visitacion a esté copé et abatu près d'ilec, au coing d'un arp[ent] que usa pieça Jehan Gentilz, ung chesne de quatre piez de couronne, non m[ar]qué, que Clément Bernart, sergent ilec, trouva copant, co[mm]e il dit, par Jehan de Beaumont, qui le desgaig[e]a<sup>73</sup> et lui osta les ferrem[ent]s<sup>74</sup>, mais par l'ordonn[ance] de feu Chardon, son gaige lui fut rendu, co[mm]e dit led sergent.

Item, près d'ilec, deux chesnes chacuns de brace, délivrez par feu Jehan Chardon a Jehan Gentilz pour Jehan de Saveuses, ainsy qu'on dit.

#### Folio 16.

Item, lad forest a venir, depuis Seur jusques au chemin de Cellete, tout le rein d'icelle, a esté et est fort foulé des bois a chauffage qui y ont esté abatuz et emblez, co[mm]e es autres parts d'icelle forest, deux ans a ou environ et devant l'autre visitacion.

#### Folio 17.

Le mercredy premier jour de mars.

**Entre le chemin de Cellete et le chemin de Clinort et les rives de lad forest devers Saint Gervaises<sup>75</sup> et devers Beauregart<sup>76</sup>, Montrion<sup>77</sup>, Bousseuil<sup>78</sup> et Clinort<sup>79</sup>**, avons trouvé ce qui s'ensuit, c'est assavoir.

A l'entrée d'icelle forest sur le chemin de Montrion devers l'Aubespain<sup>80</sup>, une vente long temps a usé, co[mm]e l'on dit, pour les brayes Saint Vict[ur]<sup>81</sup>, quant ils furent refaictes noefves<sup>82</sup>, laquelle vente contient deux arp[ens] et plus, en quoy n'a aucune revenue.

Item, au long du chemin de Cellete, a l'entrée de lad forest, a esté copé et abatu ung gros chesne de brace et demie, sec, que Boulaie, sergent ilec, dit avoir esté copé et abatu par Pierre Parage auquel, environ Noel, il le trouva copant et fais[ant] le bois, disant y avoir son usage, co[mm]e mestaier dud Aubespain.

Item, une autre vente conten[ant] deux arpens ou environ, usée si long temps qu'il n'en est mémoire, abutant sur la première rote, ou il n'y a aucune revenue ; et de la rive d'icelle forest jusques a la IIIe et derrenière rote, entre les chemins de Cellete et de Montrion, n'y a

---

<sup>72</sup> Grande famille blésoise, bouchers à l'origine ; ascension rapide et chute vertigineuse (J.- P. Sauvage).

<sup>73</sup> Opérer une saisie, *Godefroy* ; quelque peu redondant avec ce qui suit.

<sup>74</sup> Outils de fer, ustensiles, *Godefroy*.

<sup>75</sup> Siant Gervais

<sup>76</sup> Cellettes.

<sup>77</sup> Cellettes

<sup>78</sup> *Sic.* Bousseuil, Cellettes.

<sup>79</sup> Mont-près-Chambord.

<sup>80</sup> Louis Le Fuzelier était seigneur de l'Aubespain, à Saint Gervais. en 1441, modeste fief, petit château, que l'on connaît depuis le début XVe. Le Fuzelier fut celui qui réunit la rançon destinée à la libération du duc d'Orléans ([http://www.stgervais41.fr/files/histoire/Saint\\_Gervais\\_d'hier\\_et\\_d'autrefois-v3.pdf](http://www.stgervais41.fr/files/histoire/Saint_Gervais_d'hier_et_d'autrefois-v3.pdf)).

L'Aubépin existe toujours, découpé en appartements.

<sup>81</sup> Le texte brut est « Vict[ur] » suivi d'un signe d'abréviation. La transcription la plus probable est « Victeur », ou Victor. La localisation serait « St Victor » (carte de Cassini), hameau de l'actuelle Chaussée-St Victor ». Les braies St Victor sont historiquement connues (J.- P. Sauvage).

<sup>82</sup> Neufes ; confusion sur le pronom « ils » qui devrait être « elles ».

aucun bois de quoy pour le p[rése]nt on sceult faire vente, car ce qui est entre la rive de lad forest devers Saint Gervaise en allant jusques a la Ile rote, est tout bois en jeune revenue de taille, qui jusques a long temps ne sera bon a copier ; et oultre, y a eu entre la grant rote et lad derre[nière] rote, une pièce de ventes g[on]ten[ant] de XXX a XV arpens dont partie avoit esté usé du temps de la derre[nière] visitacion par feu Girart Pères et Lorens Demeules<sup>83</sup>, laquelle vente abute sur le chemin de Celletes, en laquelle la revenue est bien basse.

Item, ont de nouvel esté copez et emblez deux chesnes au long de la première rote.

#### **Folio 18.**

Item, au long de la Ile rote du cousté devers Saint Gervaise, près du chemin de Clinort, ung chesne d'un grant pié de couronne, copé deux ans<sup>84</sup>, co[mm]e dit Boulaie, par Jehan Gauthier de Saint Gervaise, dont il fut q[on]dampné a l'amende, co[mm]e dit led sergent.

Item, ung autre chesne sec près d'ilec, plus gros que le dessusd, de l'autre cousté de la rote devers Clinort, de nouvel copé par Pierre Parage qui y a son usage co[mm]e mestaier de l'Aubespain.

Item, entre la première rote et la Ile rote sur le chemin de Montrion, ung gros chesne sec de brace, copé de nouvel par led Parage, co[mm]e dit Thomas Bourgeois, usager, qui le lui a trouvé copant.

Item, près d'ilec, vers le chemin de Celletes, trouvé ung chesne vert d'un pié de couronne copé par led Parage, co[mm]e dit Boulaie.

Item, juxte la seconde rote, devers Saint Gervaise ung chesne sec de deux apens<sup>85</sup> de couronne, de nouvel copé par led Parage, co[mm]e dit Jehan de France, qui dit l'avoir oui dire a la fille dud Parage.

Item, et a une autre pièce de ventes abutant sur la grant rote, appellées les ventes du Thiron, conten[ant] de XXX a XL arpens, usées devant l'autre visitacion par Huet Jolis, Lorens Demeules et feu Girart Pères, co[mm]e l'on dit, esquelles ventes n'a aucune revenue de bois sy petite et basse.

#### **Folio 19.**

Item, entre les chemins de Montrion et de Celletez, sur la grant rotte, a esté copé un chesne de deux braces, m[ar]qué a la m[ar]que de feu Jehan Chardon, exploicté par Jehan de Beaumont pour Jehan de Saveuses, du nombre des chesnes que Monsr le Duc luy a donnez.

Item, ung autre gros chesne de brace et demye, pourry par le pié, en la charmaye près la rote neufve, m[ar]qué a la m[ar]que dud feu Chardon, qu'on dit estre du nombre de II<sup>c</sup> chesnes donnez a Jehan de Saveuses.

Item, ung autre gros chesne de brace pris trois ans a ou enviro[n], sur la couv[er]ture de la grant rote, pour faire ung arbre pour l'un des molins du pont de Blois, co[mm]e dit led Boulaie et Clement Bernart, sergens.

Item, ung autre chesne de deux braces, mort en sime et vert par le pié, m[ar]qué a la m[ar]que dud feu Chardon, a cousté de la grant rote, qu'on dit estre du no[m]bre de Jehan de Saveuses.

Item, ung autre chesne m[ar]qué de la marque dud feu Chardon, de deux braces, vert, avecques ung autre tumbé de la cheute du devant dit, vers Beauregart, qu'on dit estre du no[m]bre du dessusd.

---

<sup>83</sup> Autre famille de bouchers dont les membres sont devenus notables (J.- P. Sauvage).

<sup>84</sup> ...deux ans a..., ou « il y a deux ans ».

<sup>85</sup> Probablement « espens ».

Item, ung autre chesne sec, en la vallée des Vieilz Usages, de deux braces ou environ, avecques ung autre près d'icelui, pourry par le pié, et m[ar]quez de la m[ar]qué dud feu Chardon, qu'on dit estre du no[m]bre de Jehan de Saveuses.

#### Folio 20.

Item, et entre lad IIIe et derre[nière] rote et la rive de la forest devers Beauregard, est hault bois en charmoie qui de p[ré]sent seroit bon a faire ventes pour chauffage.

Item, et entre la rive de la forest devers l'Aubespain et La Justice<sup>86</sup>, en allant jusques a Clinort, a Boussueil et a Montrion, n'y a aucun bois sy non bonnes et belles revenues de tailles dont la pluspart jusques a XII ou XV ans ne seront bonnes a faire ventes et le surplus de la en avant ; mais entre lesd tailles a de haulx grans chesnes et ralluz<sup>87</sup> qui sont bon a pesson<sup>88</sup> ; et an deça de Clinort, Boussueil et Montrion, a grant quantité de bon bois, tant chesne que fould et charme, ou est assis de p[ré]sent l'usage qui est fort foulé, lequel usage contient depuis la rive de la forest devers Clinort, a vente au long du chemin de Clinort, jusques a ung chemin ou sente qui traverse le dit chemin de Clinort, a venir de Montlivault, d'Uisseau et Vineuil a Montrion, lequel usage fut piéça illec ordonné et est fort foulé et usé les deux pars ou environ.

Item, es vieilz usages, entre le chemin de Montrion et la sente de Vaugellé, deux chesnes secs, l'un copé et l'autre sié, de nouvel emblez.

Item, deux foulteaux venduz a Jehan Martin, près la rote de Beauregard.

Item, ont esté copez et abatuz V chesnes, entre les mesres<sup>89</sup> de Beauregard et le chemin de Clinort, m[ar]quez a la m[ar]que dud feu Chardon, qu'on dit estre du nombre de Jehan de Saveuses dont de l'un d'iceulx, une tronche a esté menée ou chastel de Blois et mise sous l'ourmeau qui est en la court<sup>90</sup> dud chastel, devant l'ostel a monsr de Beaumont.

#### Folio 21.

Item, entre la rive de la forest devers Boussueil et l'usage, a esté vendu p[ar] Jehan de Villebresme a Estienne Oyer, ung arp[ens] de charme, jouxte ung arp[ent] de bois piéça usé pour le pont de Clinort, duquel arp[ent] de charme les sergens dient qu'il en a païé certaine despense par lui faite a cause des charres dont il se ent[re]mettoit par avant que Monsr et ma Dame eussent aucuns véreux<sup>91</sup>.

Item, au dessus de Beauregard, près la rive de la forest a esté copé et abatu ung gros chesne de brace et demie, trois ans a ou environ, co[mm]e dient les sergens, par Guill[au]me Champion, charpentier, duquel fut fait ung arbre pour l'un des molins du pont de Blois.

Item, près le chemin de Clinort, est tombé et déraciné une taffe<sup>92</sup> de chesnes a f[air]e solivaux, naguères venduz a Thomas Bourgois par Jehan Ne[re]ment XII s.

Item, au bout de l'usage de Clinort, devers Blois, sur le chemin de Clinort, ont esté abatuz, dès devant la derrenière visitacion, plusieurs chesnes en icelui usage, pour fournir a ceulx qui ont usage, co[mm]e a l'Aumosne de Blois, Saint Ladre et le prieur de Montrion, qui, depuis la paix en ce

---

<sup>86</sup> Lieu probable où étaient plantées les « fourches patibulaires », qui recevaient les condamnés à la pendaison (J.- P. Sauvage).

<sup>87</sup> Gaillards, bien portant, *Godefroy*.

<sup>88</sup> Pâturage ; l'usage était encore actif dans Boulogne au XIXe.

<sup>89</sup> Je suppose « mauvais bois » ; « mezre », misérable, *Godefroy*.

<sup>90</sup> L'avant-cour du château (J.- P. Sauvage).

<sup>91</sup> « véreux » ou « béreu » ou « bérel », sorte de chariot, *Godefroy*.

<sup>92</sup> Probablement « touffe » ; dans *Godefroy* : amas ; Dans *Dictionnaire du Moyen Français* : en botte.

roiaulme, ont fait de grans édifices, co[mm]e dit l'usage, tant a faire latte, bardeau, essourne<sup>93</sup>, merran a vigne et bois a maisonner.

## Folio 22.

Jeudy, Ile jour de mars.

**Entre le chemin de Clinort et la sente de Pezay**, avons veu et visité et trouvé ce qui s'ensuit.

Premie[rement].

A l'entrée de la forest, devers la Lonandière<sup>94</sup>, sont deux fouleis faiz par le maistre des ouvrages tant devant la première visitacion que depuis jusques a p[rése]nt, pour faire fagos a fourrer les argelx<sup>95</sup> des braies Saint Vict[ur], conten[ant] huit ou dix arp[ens], mais en ce, n'a pas grant damage qar le bois est encor[e] jeune et oultre que le chesne y est demouré ; et de là jusques a la rive de la forest devers Clinort et Pezay, est tout bon bois a faire ventes, tant en chesnaye que foultaie et charme ; excepté que en aucuns endroiz, il y a plusieurs places vvides<sup>96</sup> a moitié, ou il n'y at<sup>97</sup> oncq[ue]s bois que celui qui y est de présent qui sont grands chesnes et ralluz, bons a apporter glan ; et en plusieurs lieux, ont esté copez et abatuz plusieurs chesnes et charm[es] mors, co[mm]e dient les serg[ens], par ceux qui ont usage et ault[re]ment.

Item, au delà d'iceulx fouleis, au lieu des Renardières, au delà de la première rote entre led chemin de Clinort et la sente de Pezay, a esté copé et abatu depuis ung an ença le charme estant<sup>98</sup> en cinq arpens de bois, pour le chauffage de Monsr le Duc.

Item, en la chesnaye Coulevreux, au-delà des Renardières, ont esté de nouvel copez neuf chesnes les ungs de brace et autres de deu[x], m[ar]qué et délivrez par Jehan Né[re]ment pour les moulins du pont de Blois.

## Folio 23.

Item, en la chesnaye de Sueux, deux chesnes assez<sup>99</sup> près l'un de l'autre, de brace et demie ch[ac]un, m[ar]quez de la m[ar]que de feu Jehan Chardon, du nombre des chesnes que Monsr le Duc a donnez a Jehan de Saveuses, co[mm]e dient les sergens.

Item, au lieu des Vallées, près le chemin de Clinort, a esté usé plusieurs ventes du temps devant l'autre visitacion, jouxte lesquell[es] Guillot Thibault a usé et use XVII arp[ens] de bois en deux ventes, ung arp[ent] près d'illec, et deux arp[ens] au long de la genure<sup>100</sup> rotte qui font XX arp[ens], dont il y a XII en une vente et VIII en l'aut[re]<sup>101</sup>, plus charme q[ue] chesne.

Item, au lieu du Sollier<sup>102</sup> sus Clinort, dès le temps de l'autre visitacion, ont esté copez quatre chesnes qui n'estoient pas de grant valle[ur], com[m]e appiert<sup>103</sup> par les soiches, qui furent abatuz par

---

<sup>93</sup> Latte, bardeau ; *Godefroy*.

<sup>94</sup> Probablement « Lorandière », plus consonant.

<sup>95</sup> Argiles ; peu clair.

<sup>96</sup> *Sic*. Lapsus de la plume.

<sup>97</sup> Le sens attendrait « aura » ; la graphie est « at » ou « ot ».

<sup>98</sup> Seuls les charmes ont été abattus.

<sup>99</sup> Assez près ? ou assis ?

<sup>100</sup> Analogue à « Jovenor », *Godefroy* ; la jeune ou la nouvelle rotte.

<sup>101</sup> Comptes vérifiés.

<sup>102</sup> Entre le Bas-Pezay et la forêt, *Cassini*.

<sup>103</sup> *Sic*.

Jehan Amy lequel, pour lors, en fut g[on]da[m]pné par feu Chardon en XIII sols d'amende, co[mm]e l'on dit.

Item, dès devant l'autre visitacion et depuis, y ont esté abatuz et venduz plusieurs foulteaux, venduz co[mm]e l'on dit a Rolant Lesellier et Jehan Denau.

Item, au dit lieu du Solli[er], depuis lad derrenière visitacion, ont esté abatuz deux chesnes, baillez par feu Chardon a Jehan Gentilz, pour faire tram[m]es<sup>104</sup>, de brace et demie ch[ac]un chesne.

Item, au lieu appellé l'Artilerie, dès le temps de l'autre visitacion, avoit esté abatu ung chesne par Pierre Naslin, pour lequel il fut g[on]jdampné par feu Jehan Chardon en XXXIII sols d'amende, co[mm]e l'on dit, duquel chesne la soiche est encor[e] apparant sur le lieu.

#### Folio 24.

Le lundy Vle jour de mars.

**Entre la sente qui maine de Foux<sup>105</sup> a Pezay et les rives de la forest devers les Champs de Bayne<sup>106</sup>, de Mons et les broces<sup>107</sup> de Pezay**, avons veu et visité et trouvé ce qui s'ens[uit], c'est assavoir.

A l'entrée de lad forest, devers Foux, entre la genure rotte et la rive de lad forest devers le grant chemin de Mons, grand pais<sup>108</sup> de bois usez tant devant lad derre[ni]ère visitacion que alors et depuis, en quel lieu empartie le chesne est demouré et le charme usé par Pierre Baron, Jehan Moreau, Michel Labbé qui alors de lad visitacion y avoit ventes, Estienne Robin, Michel Hernolet et plusieurs qui par avant y avoient en ventes, lesquell[es] ventes usées contiennent Il cents arpens de pais et plus, en quoy n'a aucune revenue, sy non es ventes usées de piéça.

Jouxte lesquelles ventes, entre la genure rotte et la sente de Pezay, Michel Labbé a usé, depuis la derre[ni]ère visitacion, XXXV arpens de bois, co[mm]e l'on dit.

Jehan de Saveuses, deux arpens que Monsr le Duc lui a donnez, co[mm]e l'on dit.

Et bien<sup>109</sup> trois ou quatre arpens qui ont esté usez pour le chauffage d'aucuns de serviteurs de Monsr le Duc, et de ses gens et officiers a Blois, ausquelx on a illec délivré bois pour ce qu'on ne pouvoit pas aller en l'usage<sup>110</sup>, co[mm]e l'on dit.

#### Folio 25.

Item, jouxte lesd ventes, devers Foux, a esté baillé et délivré par Jehan Né[re]ment, a p[r]ése[n]t, maistre, a Jehan Baston, fourrier<sup>111</sup>, et pour le chauffage de Monsr le Duc la quantité de XXIII arp[ens] et demy de bois esq[ue]lx l'on prant le charme et tout autre bois qui ne peut servir si non a chauffage et le chesne demoure sur bout, co[mm]e dit led Né[re]ment.

Item, jouxte les XXV arpens baillez par feu Jehan Chardon aud Michel Labbé, en a esté baillé et vendu de nouvel par Jehan Né[re]ment aud Labbé XV arp[ens] abutans sur la sente de Pezay.

---

<sup>104</sup> Peut-être « trémies », peu clair dans *Godefroy* ; peut-être « poutres », si on se rapproche du latin *trabs*, *trabis*. La taille des arbres plaiderait pour cette dernière interprétation.

<sup>105</sup> « Foulx », *Cassini*.

<sup>106</sup> Benne, entre Boulogne et Russy.

<sup>107</sup> Lieu rempli de ronces et de broussailles, *Godefroy*.

<sup>108</sup> Pays.

<sup>109</sup> Au moins.

<sup>110</sup> L' « usage » est le lieu où se fournissent les usagers, ici, en bois de chauffage. La raison de cet empêchement d'y aller est la présence de bandes de soldats et de brigands qui couraient les bois, pendant la guerre de Cent ans. Des « usages » de remplacement avaient donc été mis en place provisoirement (J.- P. Sauvage).

<sup>111</sup> Fourrageur.

Item, sus et au long de la sente de Pezay, au lieu Desneux, a esté de nouvel vendu et livré une vente de dix arp[ens] par Jehan Né[re]ment --- et a Guillot Thibault qui lad vente exploicte.

Item, depuis lad derre[nière] visitacion, a esté usé sus Pezay, cinq quartiers de bois par Jehan de Pezay, a lui baillez par feu Chardon.

Item, par Jehan de Saveuses, demy arpent et quatre chesnes, près et es environs d'iceulx, V quartiers et de[my] arpent de bois dessusd.

Item, entre lesd ventes usées par Michel Labbé et aultres et la grant rote, y a grant quantité de bons bois a faire ventes qui pourra long temps durer, et aussy y a plusieurs belles revenues de tailles de vente, appellées les Ventes Martineau.

#### **Folio 26.**

Item, entre lad grant rote et la derrenière rote, a bois qui en partie est bon bois a faire ventes et partie a apporter glan ; et y a cinq arp[ens] de bois long temps a usez par feu Jehan Marche, co[mm]e l'on dit, en quoy n'a aucune revenue.

Item, près d'iceulx, a esté usé ung arpent de charme, baillé et délivré par feu Jehan Chardon a Jehan Jouselin et Ambroise Pillet.

Item, entre lesd deux rotez et lesd ventes Martineau, ont esté par avant lad derre[nière] visitacion, copez er abatuz cinq chesnes, co[mm]e appert par le soiches, lesquels fur[ent] venduz par feu Jehan Chardon a Michel Labbé.

Item, depuis lad visitacion, a esté copé et abatu sus la grant rote, près les ventes Martineau, ung beau chesne de brace et demie, par ung nom[m]é Jehan de Beaumont que Jehan Boutet lui trouva en menant<sup>112</sup> par quartiers, pour lequel cas il fut emprisonné et puis délivré, pour ce qu'il avoit congnu de feu Jehan Chardon en abatre ung, mais non pas celui.

Item, entre lad derrenière rote et la rive de la forest devers Mons, est bon bois tant chesnes que fouldaye et charme, qui en p[ar]tie est bon a faire ventes et l'autre a pesson<sup>113</sup> ; et y a près la rive de d'icelle deux pièces de bois usées devant l'autre visitacion, par Jehan Mariau, esquell[es] le chesne est demouré.

#### **Folio 27.**

Item, près d'ilec, au lieu du Ponpay<sup>114</sup>, a esté usé depuis lad derrenière visitacion, par Jehan Fenebout, ung arpent de bois vendu et livré par led feu Chardon.

Item, ont esté copez et abatuz, au lieu appelé Le Chardonnet<sup>115</sup>, devant l'ostel Mariau, cinq chesnes que on dit avoir esté pris et emblez par un nom[m]é Jaquet Buisson, mais on n'en a peu savoir la vérité.

Item, ung autre bon chesne, abatu par Jehan Desmars, pour lequel il a esté q[on]dampné en LX sols d'amende par Jehan Né[re]ment.

Item, au lieu appelé Bois Carré<sup>116</sup>, a assez compectant<sup>117</sup> bois, tant chesne que fouldaie et charmaye, en quel a plusieurs petiz chesnes et autres arbres copez et abatuz qui ont esté emblez pour chauffage, co[mm]e dient les sergens.

---

<sup>112</sup> Emmenant.

<sup>113</sup> Bonne à pâturer.

<sup>114</sup> Inconnu.

<sup>115</sup> Inconnu.

<sup>116</sup> « Le Bois Quarré, entre le bourg de Mont et la forêt, *Cassini*.

<sup>117</sup> Traduction difficile ; « compecter : appartenir, être du ressort de », *Godefroy*. Ici, de l'ordre de « assez convenable ».

Item, ou quel Bois Carré, au droit des vignes feu Fortin, a esté copé et abatu ung gros vieil chesne sec de deux braces donné par feu Jehan Chardon a Jehan Mariau, pour aucun plaisirs qu'il fist au lieuten[ant] de monsr le Gouvern[eur], maistre Esti[enn]e Le Fuzelier, et le procureur, au temps de l'autre visitacion, qu'ilz<sup>118</sup> disgnèrent<sup>119</sup> en l'ostel dud Mariau.

Signé : Talu.

## BOULOGNE

### Folio 28.

En la forest de Bouloigne, en laquelle le mardy VIIe jour de mars, on dit, an mil cccc LVII, nous som[m]es transportez, et les mercredy, jeudy, lundy et mardy, enssi<sup>120</sup> allez et venuz par icelle forest, veu et visité en plusieurs lieux et parties d'icelle, ou est possible aller raisonnable[ment], soit a pié ou a cheval, au meulx que faire l'avons peu, laquelle forest est grant et longue de quatre bonnes lieues, et en aucuns endroiz large de deux lieues, et en aultres d'une lieue et au dessoubz com[m]e de ce est bois publique et comme renomée en laquelle e<sup>121</sup> en plusieurs lieux a de belles et haultes futaies en chesnoies dont le nombre des arpens<sup>122</sup> est inestimable et seroit for<sup>123</sup> a nombrer, lesquelle[es] sont peu en dom[m]agées quar il n'apiert pas que, depuis huit ou dix ans ença, aucuns chesnes de vall[eur] y aient esté copez ne abatuz, sy non ceulx qui sont contenuz et déclairez ou pappier de la visitacion d'icelle forest qui fut faicte le mercredy XIIe jour de décembre mil CCCC LIII, et aultres, qui depuis celui jour, y ont esté copez avecques les ventes depuis faictes cy après déclairez.

Item, et en aultres plusieurs lieux d'icelle forest, a grant quantité de bois en charmoies, en quoy a de beaux et bons chesnes, les ungs bons a apporter glan et aultres a faire ouvrage co[mm]e merrin a vin, sciage et fendage et ault[re]ment en quoy on les vouldroit employer, esquell[es] charmoies et fustaies, longtemps a, ont esté copez et abatuz plusieurs chesnes, co[mm]e appert par les soiches, qui ont porté grant dom[m]age pour ce que s'estoient bons chesnes a apporter glan, co[mm]e dient les sergens, gardes d'icelle, et aultres qui de ce ont eu congnoissance.

---

<sup>118</sup> Parce qu'ils.

<sup>119</sup> « dînèrent ».

<sup>120</sup> « Enssi », « ença », auparavant, *Godegroy*.

<sup>121</sup> *Sic*.

<sup>122</sup> Environ un demi-hectare.

<sup>123</sup> Littéralement « hors », *Godefroy* ; probablement « impossible » à dénombrer.

## Folio 29.

Item a, en lad forest, plusieurs grans places en brueres et gaas<sup>124</sup>, esquelles a bons et grans pasturages et aussy gros et grans vieilz chesnes qui servent a apporter glan, co[mme] il appert, quar soubz iceulx en y a encor[e] grant quantité<sup>125</sup>.

Item, en icelle forest, a plusieurs grans gasteis et places de ventes, long temps a usé et naguères usées, en aucunes<sup>126</sup> desquell[es] a bell[e] revenue de bois qui démontrant estre beau bois le temps advenir<sup>127</sup>, lesquelx gasteis et ventes long temps a usées, avecques ce qui a esté usé depuis lad derr[enière] visitaci[on], et que on use a p[rese]nt sont cy après par escript en la manière qui s'ens[uit].

Premièrement,

Le dit jour de mardy, XIIe jour de mars,

**Entre le chemin d'Huisseau en Bouloigne<sup>128</sup> et le chemin de la Chabardière<sup>129</sup> audict lieu de Bouloigne avons veu et visité ladicte forest en icelle partie.** Veu et trouvé ce qui s'ens[uit], c'est assav[oir]. Ou<sup>130</sup> bois de la Couldrays, jouxtant la rive de la forest au droit de Baynes, une pièce de ventes que Martin Bourjon et Pierre Gendrier com[m]ansèrent a user dès le temps de l'autre visitaci[on] et depuis y ont usé quatre arpens de bois ch[es]ne et Jehan Supplice deux arpens, a eulx vendus par feu Chardon, co[mme] appert par la marque dud feu Chardon, de laquelle lad vente est livré et marquée.

## Folio 30.

Jouste<sup>131</sup> laquelle vente, Jehan Coldore et Pierre Gendrier usent une vente de IX arpens et ung quartier de bois, a eulx délivrée par Jeh[an] Nez[ement] a p[rese]nt maistre desd forestz.

On que bois de la Couldrays, a venir d'Uisseau, tout le rein de la forest jusques bien en avant en icelle et jusques a la Chabardière, en plusieurs lieux ont esté copez, abatuz et emblez<sup>132</sup> grant quantité de chesnes et aultres arbres secs, co[mme] appert par les soiches, a faire bois a feu par les estagiers qui sont demourans led rein, co[mme] dit Jehan de France, sergent et garde ilec<sup>133</sup> et dont d'aucuns d'iceulx il dit av[oir] compté en ses prises et de ce fait<sup>134</sup> son rapport au maistre.

Item, au-delà d'icelle vente, au lieu de la Beiche au potier<sup>135</sup>, une vente de quatre arp[ens] de bois que a usée et use Jehan Coldore et Gendrier, venduz par feu Chardon.

---

<sup>124</sup> Ou « gasteis » ; partie de forêt ou la repousse se fait mal et laisse la place aux bruyères.

<sup>125</sup> ... de glands.

<sup>126</sup> Nous dirions « en certaines ».

<sup>127</sup> Dans l'avenir.

<sup>128</sup> Il faut comprendre « le chemin qui mène de Huisseau au **Prieuré** de Boulogne ».

<sup>129</sup> Commune de Mont-près-Chambord, sur la D923, entre le bourg de Mont et la forêt.

<sup>130</sup> Au.

<sup>131</sup> Ou joste : joignant.

<sup>132</sup> Enlever, voler, *Godefroy* ; on ne sait, selon le cas, lequel de ces deux sens privilégier.

<sup>133</sup> En ce lieu.

<sup>134</sup> Avoir fait.

<sup>135</sup> Lieu inconnu.

Item, aud lieu et jouxte icelle vente, a esté naguères vendu et livré par Jehan Nezement IIII sols ts ausd Coldore et Gendrier un quartiers<sup>136</sup> de bois.

Item, près le chemin des Ardilles<sup>137</sup>, a une pièce de vente piéça devant et du temps de l'aut[re] visitacion usée par Pierre Musnier, Pierret Johan et aultres, co[mme] l'on dit, esquell[e] vente n'a aucune revenue.

Jouxte lesquell[es] ventes, Jehan de France use deux arpens et demy de bois, a lui délivrez par feu Chardon, co[mme] appert par sa m[ar]que, laquelle est empreinte en quatre arbres, chesnes, charme et alisiers aux quatre coings d'icelle vente de deux aps et de[my]

### Folio 31.

marquez pour<sup>138</sup> quatre paulx<sup>139</sup>, ainsy que est acoustumé de faire en tel cas, laquelle vente nous avons veue et visitée pour ce<sup>140</sup> qu'on disoit led Jehan de France ou aultre, de par lui y avoir mal exploicté ; et avons trouvé que, entre les deux paulx d'icelle vente, devers le chemin qui maine d'Uisseau en Bouloigne, ou deussent estre aucuns<sup>141</sup> arbres m[ar]quez faisans deffense de lad vente et de la forest, n'y a aucuns arbres en ligne, sy non trois chesnes dont l'un est marqué pour vayneau<sup>142</sup>, un aut[re] a esté abatu qui encor[e] est dans la place et sembleroit de pme face<sup>143</sup> qu'il eust esté m[ar]qué pour lay<sup>144</sup> non obstant que la m[ar]que n'y est aucunem[en]t apparant ; mais aux deux coustez d'icelui ou est acoustu[m]é de marquer lais a esté icelui chesne escorché et tasté jusques au bois, a une coignée ou autre ferrem[en]t ; et le tiers<sup>145</sup> chesnes est encor[e] sur bout, non marqué. Entre lesquelx trois chesnes et hors ligne ont esté copez, abatuz et enlevez deux autres chesnes gros de plus de deu[x] braces, dont l'un estoit en une soiche de trois chesnes dont les deux sont encor[e] en estant et sus bout ; et avecques ce, ont esté copez, abatuz et enlevez IX charmes, co[mme] appert par les soiches, entre lesquelx chesnes et ch[es]nes copez et la forest a venir, de l'un pau a l'autre, sont plusieurs chesnes, charmes, aliziers et arrables escorchez en trois lieux, co[mme] est acoustu[m]é de faire quant on marque les laiz d'une vente ; lesquelx ne furent oncques m[ar]quez quar aucune marque n'y est apparant sy non en ung d'iceulx qui est un petit arrable ou quel la marque dud feu Chardon a esté contrefaict de la pointe d'un cousteau ou aultre ferrem[en]t. Pour le quel cas, nous avons fait mettre en la main<sup>146</sup> de Monsr le Duc, deux milliers ou enviro[n] de merran a vin et tout autre bois estant en icelle vente ; et deffendu aud Jehan de France tous exploiz<sup>147</sup>.

---

<sup>136</sup> Sic.

<sup>137</sup> Id.

<sup>138</sup> Par.

<sup>139</sup> Pieux.

<sup>140</sup> Parce qu'on.

<sup>141</sup> Des.

<sup>142</sup> Mot inconnu ; graphie claire.

<sup>143</sup> Pas de référence précise. J'imagine : « à première vue ».

<sup>144</sup> Baliveau ; arbre réservé pour qu'il puisse croître en futaie.

<sup>145</sup> Troisième.

<sup>146</sup> Confisqué.

<sup>147</sup> Nous avons interdit toute exploitation.

### Folio 32.

Item, en allant le long du chemin d'Uisseau en Bouloigne, a esté de nouvel usé ung arp[ent] de bois au lieu de la Fosse au Mort<sup>148</sup>, livré par feu Chardon a Pierre Gendrier et -----<sup>149</sup> Bourjon.

Item, au lieu de la Greille et au Marchaix<sup>150</sup> a la Couarde<sup>151</sup>, entre led marchais et les fossez de Bouloigne<sup>152</sup>, a grant pais de bois usez pieça par feu Jehan Le Meale, feu Jehan M[a]rche, Pierret Johan, Pierre Musnier, Colin Allart qui, du temps de l'autre visitaci[on], y avoient ventes, et aultres qui, le temps passé, y en ont usé.

Jouxte lesquelles ventes, devers le Marchaix a la Couarde, Jehan de Pezay<sup>153</sup> de la Chabardière use deux tiers d'arpent de bois, a lui baillez par feu Chardon, en recompensation de VII sols X deniers qui lui estoient deuz pour despense faicte en sa maison par led feu Chardon, son lieuten[ant] ; les sergens, le clerc, en allant vendre, mesurer et arpenter les ventes en icelle forest, co[mme] dient lesd sergens et led Jehan de Pezay qui dit et affirme ce estre vray.

Item, de l'autre part d'icelle vente de la Greille, du cousté devers Bouloigne, depuis la derr[enière] visitacion, a esté usé ung arp[ent] de bois, vendu par feu Chardon a Pierre Gendrier et Martin Bourjon, qui depuis l'ont vendu a Jehan Supplice, lequel Jehan Supplice, ou aul[tre] pour lui exploictant led bois, a copé et abatu hors les lais dud arp[ent] devers le vent d'aval<sup>154</sup>, XIII chesnes et six vayneaux au-dedans dud arp[ent], co[mme] l'on dit, et dont pour ce le procur[eur] le tient en procès, eslargy, prisonnier a la caucion de C sols ts, et de six s qui ont esté prisées<sup>155</sup>, les danrées estans en lad vente, co[mme] dit Jehan Nezem[ent].

### Folio 33.

**Entre le chemin qui maine de la Chabardière en Bouloigne et de Bouloigne a Bracieulx et la rive de la forest devers les Garennes de Bracieulx, la Perche<sup>156</sup>, Mesneuil<sup>157</sup>, a venir a la Chabardière, a esté trouvé ce qui s'ensuit, c'est assavoir**

Au lieu de Montdolan<sup>158</sup>, une vente de dix arp[ens] de charme a f[air]e charbon, dont le chesne est réservé, que use Jehan Chabart et Jehan Mancherc, vendue par Nezement.

Item, devant l'Ermitage<sup>159</sup>, huit arpens de charme en quoy le chesne est demouré, venduz par feu Chardon aud Mancherc a trois ventes depuis lad derr[enière] visitaci[on].

Item, deux arp[ens] I quartier de charme usé par le prieur de Bouloigne, au long des taill[is] de Bouloigne, venduz par ledit feu Chardon depuis.

---

<sup>148</sup> Lieu inconnu.

<sup>149</sup> Prénom abrégé illisible.

<sup>150</sup> Marais.

<sup>151</sup> Greille, Couarde ou Covarde : lieux inconnus.

<sup>152</sup> Les fossés entourant le domaine du **Prieuré** de Boulogne.

<sup>153</sup> Pezay : commune de Mont, au sud est de Russy.

<sup>154</sup> En direction de l'ouest ou du sud-ouest.

<sup>155</sup> Les denrées confisquées ont été estimées 6 sols tournois.

<sup>156</sup> Au sud et hors de la forêt de Boulogne ; commune de Tour-en-Sologne..

<sup>157</sup> Meneuil ; commune de Mont-près-Chambord ; « La Rue de Meneuil », parcelle 188.

<sup>158</sup> Montdolent (Boulogne, parcelle 194, au sud de la D923).

<sup>159</sup> Boulogne, parcelle 191, au sud de la D923.

Item, deux arp[ens et demi de charme, jouxte iceux deux arp[ens] et l quartier, usez par Estienne le Roy, vendu par feu Chardon.

Item, XI arpens de charme, venduz par led feu Chardon aud Jehan Chabart, jouxte les devant diz.

Item, les ventes en charmays, usées par le prieur de Bouloigne devant la porche de Boull[oigne] par devant l'autre visitat[ion].

#### **Folio 34.**

Item, ung arpent et demy de bois usé par Robin Allart, au long de la sente qui maine de Bouloigne a Arrian<sup>160</sup>, jouxtant les Vieilles Ventes, long temps a usées par feu Jehan Girart et Jehan Gaillart, vendu par feu Chardon, depuis lad derr[enièr]e visitaci[on].

Item, huit arpens et demi de bois, au long du chemin qui maine de Bouloigne a la Perche, venduz par feu Chardon depuis la derr[enièr]e visitacion ; c'est assavoir a Pierre Goret VI arp[ens] et a Colin Allart deux arp[ens] et demi.

Item, soubz l'Ermitage, deux arp[ens] de bois usez devant lad derr[enièr]e visitaci[on] par Ambroise Pillet et feu Jehan M[a]rche, co[mme] l'on dit, jouxte les ventes de l'ermite.

Item, XIII arpens de bois que usent Ambroise Pillet et Jehan Jouselin au lieu de la Rosaye<sup>161</sup>, venduz par feu Chardon.

Item, deux arpens et ung quartier près d'iceux XIII arp[ens], venduz par feu Chardon a Jehan Guischart et Guandillon le quartier près les tailles de Mesnueil, depuis lad derr[enièr]e visitaci[on].

Item, avons trouvé grant pais de bois long temps a usez en Pipelant<sup>162</sup>, par feux Jehan Girart, Jehan Gaillart, Henri le Doleux, Ambroise et aultres, co[mme] l'on dit.

#### **Folio 35.**

Jouste lesquelles ventes et bois usez, Regnault Guibert a usé trois quart[iers] de bois depuis lad derr[enièr]e visitaci[on], a lui venduz par feu Chardon.

Item, les Vieilles Ventes usées piéça, au dessus de Pipelant, par Mathurin Loride, Jehan de Pezay, Jehan Mignart, l'arcediacre<sup>163</sup> de Blois auquel Monsr le Duc en donna quatre arpens, co[mme] l'on dit.

Jouste lesquell[es] ventes, Jehan Quillet et Jehan Mignart usent trois arpens et demi de bois venduz par feu Chardon.

Item, les ventes long temps a usées par Jehan le Vacher, feux Jehan Guerrier et Jehan M[a]rche, esquell[es] ventes a belle revenue de taill[is].

---

<sup>160</sup> Commune de Tour-en-Sologne.

<sup>161</sup> En forêt, parcelle 157 (tuilerie de la Rosaye).

<sup>162</sup> La terre de la ferme de Boulogne, située au sud de l'allée de Boulogne, est notée « Piéplan » sur le cadastre de Tour-en-Sologne. La colline, immédiatement au sud, culminant à 122 mètres, est appelée « Le Petit Plan » sur la carte I.G.N.

<sup>163</sup> *Sic.*

Item, cinq quartiers de bois long temps a usez par Jehan Guischart, près les Garennes de Bracieulx, au long des ventes que usa feu le Legat, esquell[es] vieill[es] ventes le bois est près que bon a copé.

Item, avons trouvé les chesnes et aultres bois copé qui s'ens[uivent] ; c'est assavoir : ung chesne de deux braces, desraciné par vent, près les taill[es] de Mesnueil, lequel est du nombre des bois tombés entre le chemin de Bracieulx et la rive de la forest devers Arrian, venduz par Nezement au Seillot, co[mme] dit Nezement.

### Folio 36.

Item, Raoullet Lambert a rapport que, deux ans a<sup>164</sup> ou environ, Jehan Gentilz prist en lad forest, tant aud lieu que ailleurs, XXX pieces de bois courbe, tant en piez de chesnes qu'en brachage, pour f[air]e courbes a challans<sup>165</sup>, délivrez par feu Chardon.

Item, entre l'Ermitage et le four de la Rosaye, ont esté pris et copez par Jehan Gilloteau, charpentier, XIII chesnes de brace et de dem[i] brace, co[mme] appert par les soiches, pour employer aux molins du pont de Blois, deux ans a ou environ, co[mme] dit led Raoulet.

Item, au four de la Rosaye, sur la rive de la forest devers Arrian, ont esté trouvez deux chesnes copez, ch[acu]n de demi brace, escarriz a moitié et abatuz par Ph...<sup>166</sup> Robin dont pour ce il a esté co[n]dampné en VI sols d'amende, co[mme] dit Nezement.

Item, près d'ilec, jouxte les terres labourables, deux chesnes de demi braces ch[acu]n abatuz par led Colin, ung an a, lequel lieu il maintient estre son héritage, combien qu'<sup>167</sup> 'il n'y a aucune séparacio[n] entre lesd chesnes et la forest.

Item, près les fossez de Bouloigne, ung chesne abatu on ne scet par qui, lequel fut vendu a Jehan Guischart pour paier c[er]taine despense faicte par feu Chardon<sup>168</sup> et aultres officiers en l'ostel<sup>169</sup> dud lieu de Bouloigne, lequel chesne lui fut vendu X ou XII solz, co[mme] l'on dit.

### Folio 37.

**Entre ledit chemin qui maine d'Huisseau en Bouloigne et a Bracieulx et le chemin qui maine de la Chaussée le Conte aud Bracieulx sont les ventes et choses qui s'ensuivent. C'est assavoir.**

Au lieu du Petit Hees<sup>170</sup>, entre Huisseau et la Cosche<sup>171</sup>, une vente de IX arpens de charmes esquels le chesne est demouré, vendue par feu Chardon a Jehan Yvon et Jehan Amyot, co[mme] l'on dit, et par le marché de lad vente doivent XV chesnes pris en icelle vente.

Item, au Ruau<sup>172</sup> envers, jouxte les bois de Bourgmoien<sup>173</sup>, a esté usé une vente en ch[ar]moie par Jehan Guischart devant l'autre visitaci[on].

---

<sup>164</sup> Il y a deux ans.

<sup>165</sup> Je suppose qu'il s'agit de la construction de bateaux (chalands de Loire), où le bois courbe est très utilisé pour éviter de couper le fil d'un bois droit et ainsi renforcer la solidité de la pièce (varangue, membrure, etc.)

<sup>166</sup> Prénom abrégé ; ils ne sont pas nombreux ceux qui commencent par Ph, quand ce n'est pas Philippe.

<sup>167</sup> ... bien qu'il...

<sup>168</sup> Alors Maître des Forêts du Comté de Blois, *ibid.*, vol. 35, p. 192.

<sup>169</sup> Le prieuré.

<sup>170</sup> Peut-être « Les Haies », aujourd'hui terres labourables au nord de la maison forestière de Huisseau, commune de Huisseau-sur-Cosson.

<sup>171</sup> Lieu inconnu.

Jouste laquelle vente, lesd Amyot et Yvon ont usé six arpens de charme dont le chesne est demouré, livrez par feu Chardon, depuis la d[i]te derren[ière] visitacion.

Item, près et es environs dud Ruau envers, furent piéça copez et abatuz VI chesnes, co[mme] appert par les soiches, lesquels fur[ent] venduz, co[mme] l'on dit, a Jehan Michel.

Item, au lieu du marchais Forgeux<sup>174</sup>, a plusieurs ventes long temps a et du temps de l'autre visitaci[on], usées au lieu du marchais Forgeux, par feu Arnotin, co[mme] l'on dit.

### **Folio 38.**

Jouxte lesquelles ventes, Jehan Guischart et Gandillon ont usé et usent cinq arpens de bois venduz par feu Chardon, co[mme] appert par sa m[ar]que, depuis l'autre visitaci[on].

Item, trois arpens de bois bien long temps a usez pour l'église de Bourgm[oien], jouxte les fossez de Bouloigne, devers la Teillaye<sup>175</sup>, en quoy n'a aucune revenue de bois.

Item, au lieu du mt au Corbin<sup>176</sup>, a plusieurs ventes long temps a usées, co[mme] l'on dit, par feu Jehan M[a]rche, Orléans le Herault, pour Pierre Musnier et Gandillon qui, ou temps de l'autre visitaci[on], y usoient IX arp[ens] de bois en deux pres<sup>177</sup>.

Jouste lesquell[es] ventes, Jehan Gandillon use a p[rese]nt quatre arpens de bois livrez par Nezement.

Item, au droit de Pippelant au delà du mt au Corbin, une vente de huit arpens que use a p[rese]nt Lorens du Plesseis, livrez par Nezement, dont il en y a six arp[ens] en une piece et deux dans l'autre.

Item, près d'ilec et jouxte lesd six arp[ens] a vieilles ventes long temps a usées par Michel Hernolet, feu Jehan Lemesle, Jehan Gaillart, esquell[es] a belles revenues en chesnaye.

### **Folio 39.**

**Entre le chemin qui maine de la Chaussée a Bracieulx et le chemin qui maine de Chambort a Neuvy sont les ventes et aultres bois copez qui s'ens[uivent]. C'est assavoir.**

Au lieu de la Teillaye, a une vente qu'on dit contenir cinq arpens de bois que use Pierre Goret, livrée par feu Chardon, co[mme] appert par sa marque.

Item, au bout d'icelle Teillaye, sont Vieilles Ventes long temps a usées par feu Arnotin et le bossu, co[mme] l'on dit.

Jouxte lesquell[es], Pierre Goret a usé deux arp[ens] de bois livrez par feu Chardon, depuis la derrenière visitacion.

---

<sup>172</sup> Peut-être « La Ruault », commune de Tour-en-Sologne, *carte de Cassini*.

<sup>173</sup> Où l'abbaye de Bourg Moyen avait son usage.

<sup>174</sup> Lieu Inconnu. Il existe en forêt, sur Mont-près-Chambord et Tour-en-Sologne, de nombreuses fosses d'extraction de minerai de fer et des amas de scories métalliques.

<sup>175</sup> Les Teillets, commune de Tour-en-Sologne ; rive ouest de la D112, près des murs de Chambord. Remarquer ici la forme analogue à « la chesnaie » ou « la hêtraie ». On peut voir de nombreux tilleuls en repousse dans la parcelle ONF n° 131.

<sup>176</sup> Corbeau.

<sup>177</sup> Abréviation incomprise.

Item, au long d'icelle Teillaye, a autres Vieilles Ventes usées long temps a par feu Jehan M[a]rche, Jehan l'Anglois et autres, com[m]e l'on dit, esquell[es] a bien petite revenue.

Item, les Vieilles Ventes<sup>178</sup> de Fontaines, usées de sy long temps qu'il n'est mémoire, esquell[es] a belle revenue.

Jouxte lesquell[es], Jehan de Saveuses usa piéça quatre arp[ens] de bois et d'une part quatre arp[ens] a lui donnez par Mons le Duc, par devant l'autre visitaci[on], co[m]me l'on dit.

#### **Folio 40.**

Item, au lieu des Ferrières<sup>179</sup>, a grant pais de bois usez en ventes long temps a, par Gillet de la Chartie, feux Jehan Coillart, Jehan Marche, l'église de saint Fleuranrin d'Amboise, Jehan le Vacher, Ph... Menete et plusieurs aultres.

Item, d'une autre part, aud lieu de Ferrieres, sont plusieurs autres ventes long temps a et naguères usées par feux Jehan Girart, Jehan Coillart, Jehan M[a]rche, Jehan le Bloy, Mathurin Loride, feu Jehan Chardon, Jehan Michel, Jehan Viart, Jehan de Meauze, les ponts de Bracieulx, Jehan le Vacher, Jehan Guischart, Laurens du Plesseis, Ph... Menete et aultres, co[m]me l'on dit, esquell[es] ventes n'a aucune revenue.

Jouxte lesquell[es] ventes, Ph... Menete a usé depuis lad derr[enière] visitaci[on], trois arp[ens] et demy de bois, livrez par feu Chardon.

Jehan le Vacher, l arpent et demy, Laurens du Plesseis deux arpens, les ponts de Bracieulx deux arpens, co[m]me l'on dit.

Item, une vente de trois arpens, au long du chemin de la Chaussée a Bracieulx, pres dud lieu des Ferrieres, que use Laurens du Plesseis.

#### **Folio 41.**

Item, une vente de cinq arpens, usée naguères par Laurens du Plesseis, au lieu des Courbantonnieres, jouxte ung arpent longtemps a usé par feu Simon Peigne, vendu par feu Chardon, co[m]me appert par sa m[a]rque.

Item, de l'autre part d'icelui arpent, usé par feu Peigne, a esté usé trois arpens de bois par Jehan le Vacher, livrez par feu Chardon, co[m]me appert par sa m[a]rque, depuis lad derr[enière] visitaci[on].

Item, ung arpent de bois, usé par Laurens du Plesseis, près les cinq arp[ens] dessusdiz, au lieu des Bruères, jouxte les ventes feu Peigne, livré par led feu Chardon, co[m]me appert, depuis lad derr[enière] visitaci[on].

Item, deux arpens de bois usez par Jehan le Vacher du temps de lad derr[enière] visitaci[on], sur le chemin blanc jouxte Vieilles Ventes, long temps a usées par feu Lois qui ne daigne et feu Lucas Chesneau, co[m]me l'on dit.

Item, au lieu des Rosiers<sup>180</sup> a grand pais de ventes, co[m]me de XXX a XL arpens de bois usez long temps a et naguères, par Jehan le Vacher, Jehan Guischart, pierre Naslin, Laurens

---

<sup>178</sup> Le terme de « Vieilles Ventes » est très commun dans les plans du XVIIIe.

<sup>179</sup> Que ce soit dans Boulogne ou Chambord, ce secteur est riche en ferriers et fosses d'extraction de minerai.

**Folio 42.**

du Plesseis et aultres qui illec ont en ventes depuis XL ou L ans ença, esquell[es] ventes usées n'a aucune revenue de bois.

Jouxte lesquelles ventes, Jehan le Vacher use a p[rése]nt quatre arpens de bois, délivrez par Nezement, co[mme] appert par sa marque.

Item, près desd ventes, en thirant sur Bracieux, ont esté copez et abatuz six chesnes de brace et de brace et demy chacun, desquelx feu Chardon fist faire du plancher, co[mme] dit Raoulet Lemberg, sergent et Jehan le Vacher, marchand de bois.

Item, entre le chesne brulé et les Courbantonnieres, ~~sont~~ ont esté copez deux chesnes par Jehan le Vacher au quel il ont esté venduz par feu Chardon, co[mme] appert par sa m[a]rque dont ilz sont m[a]rquez.

Item, es environs de la Couldraie<sup>181</sup>, ont esté copez XXIII chesnes de brace et demie et de brace les maindres<sup>182</sup>, qu'on dit avoir esté usez par Jehan Guischart, dès devant l'autre visitaci[on].

Item, entre iceux deux chemins, et en icelle partie de forest,

**Folio 43.**

sont plusieurs chesnes tombez et déracinez par vent dont les aucuns son<sup>183</sup> venduz, co[mme] l'on dit, au prouffit de Monsr, co[mme] au Seillot<sup>184</sup> et aultres.

Item, le temps passé, bien long temps a, y ont esté copez et abatus plusieurs chesnes et en plusieurs lieux, loing les ungs des aultres, co[mme] appert par les soiches qui sont ja seiches et de vieille cope.

**Folio 44.**

**Entre le chemin qui maine de Chambort a Neuvy et le chemin qui maine de Thory aud Neuvy sont les ventes et bois copés et tombez qui s'ens[uivent]. C'est assavoir.**

Entre le chemin qui maine de Chambort a Neuvy et l'estang Neuf<sup>185</sup> et l'estang des Bons Hommes<sup>186</sup>, a venir de la chaussée dud estang Neuf jusques a Chambort, a IIII<sup>xx</sup> 187 arpens de bois et lendes ou environ, par commune extimacion, lequel bois, de prem[ier]e face, semble estre de la forest de Bouloigne<sup>188</sup> par ce qu'il n'y [a] bornes et autres choses qui face separacion de la forest et desd bois et est le bois vieil et ancien semblable et de la nature de celui de la forest ; lequel bois et lendes, les charrons d'Uisseau dient a eulx appartenir et y ont

---

<sup>180</sup> Chambord, « Le Marchais des Rosiers » ; parcelle 445 et autour.

<sup>181</sup> Commune de Crouy-sur-Cosson.

<sup>182</sup> Les moindres : chênes de brace et demie et de brace les plus petits.

<sup>183</sup> Sic.

<sup>184</sup> Le Seilleau, Boulogne, parcelle 33.

<sup>185</sup> Chambord, parcelle 363.

<sup>186</sup> Chambord, parcelle 247.

<sup>187</sup> A « quatre fois vingt », soient quatre-vingts arpents.

<sup>188</sup> La connaissance des visiteurs de la cartographie de la forêt était plutôt médiocre. Il est évident qu'entre l'Étang Neuf et celui des Bonshommes, c'était Boulogne. Ce que ne devaient pas ignorer les charrons d'Uisseau. Aujourd'hui Chambord (parcelles 360, 363, 366 pour l'étang Neuf et parcelles 247, 252, 254 pour les Bonshommes).

exploicté et aquarry du bois, plusieurs chesnes dont partie sont encor[e] sur le lieu ; et dit Colin le Retif, sergent et garde ilec que lesd charrons ou aucuns de eulx furent, long temps a, condampnez en cent solz ts d’amende et pour y avoir exploicté, co[mme] a p[resen]t, peu de temps après la mort de feu Regnault de Faverois, pour lequel temps Estienne Munet ou feu Mathurin Rousseau estoit lieut[enant] du M[aistre] desd forests, et feu Jehan Pregent clerc ; et a ceste cause a esté led bois empesché et mis en la main de Monsr et l’empeschement signifié ausd charrons et deffenduz tous exploiz ; a quoy se sont opposez et jour assigné, pour dire les causes de leur oppo[siti]on, au samedy après Quasimodo<sup>189</sup>, neantm[oins] fort -- escomptés selon trouvera lad amende.

#### Folio 45.

Item, au lieu du Parc aux Juments<sup>190</sup>, a plusieurs ventes long temps a usées par feu Jehan Girart et feu Pirpin et aultres, ainsy qu’on dit, esquell[es] a belle revenue de bois.

Jouste lesquell[es], Jehan Guischart a usé depuis lad derr[enière] visitaci[on] deux arpens de bois et Jehan de Marendes ung arpent, venduz par feu Chardon, co[mme] app[er]t par sa m[ar]que.

Item, le parc de Montferault<sup>191</sup> est entièrement usé, excepté qu’il y est demouré plusieurs grans et vieilz chesnes raluz<sup>192</sup> et aultres qui pevent servir a apporter glan, non obstant que la plupart sont mors en sime et trouveroit on bien qui en achepteroit, ainsy qu’on dit, et en demouroit assez pour ~~reple~~ repeupler ladite part.

Ou quel part, en a esté vendu depuis lad derr[enière] visitaci[on], a Jehan de Marendes LX chesnes, et a Jaquet Francoeur deux et demi arpent de bois que y use led Genssimet Luriz, par feu Chardon.

Item, au lieu du Brulloy Charbonnier<sup>193</sup> a esté usé trois quartiers de bois par led de Marendes, venduz par led feu Chardon

#### Folio 46.

depuis lad derr[enière] visitaci[on], co[mme] appert par la marque d’icellui feu Chardon.

Item, au lieu de Porte<sup>194</sup>, un peu au dela d’iceulx trois quartiers ont esté venduz et livrez a Jehan Gandillon quatre arpens de bois, par led feu Chardon, lesquelx led Gandillon use a p[rese]nt.

Item, près d’iceulx quatre arpens a esté abatu ung chesnes en talle<sup>195</sup> de brace et demie que feu Jehan Chardon bailla piéça a ung nom[m]é Jehan de Marendes, lequel est m[ar]qué de la m[ar]que dud Chardon.

Item, sur et au long de la chaussée de l’estang de Monpercher<sup>196</sup>, la plupart des chesnes et aultres arbres estans sur et au long d’icelle ont de nouvel esté copés, par l’ordonnance de Jehan Le

---

<sup>189</sup> Premier dimanche après Pâques.

<sup>190</sup> Chambord, parcelle 477 et autour.

<sup>191</sup> Chambord, Montfaut ; parcelle 497.

<sup>192</sup> Vigoureux, *Godefroy*.

<sup>193</sup> Chambord, « Les Charbonniers » ; parcelle 454 et autour.

<sup>194</sup> Lieu inconnu.

<sup>195</sup> Probablement plusieurs troncs sur une souche.

<sup>196</sup> Boulogne, parcelle 47.

Gantier, Maistre des Eaues, et comme dit un nommé Jehan Treton que avons trouvé besoignant esdits arbres pour hourder<sup>197</sup> lad chaussée, dont les aucuns d'iceulx chesnes sont de deux braces demie et en dessous aultres maindres.

Item, ont esté copez six chesnes, en la queue de l'estang du Parc<sup>198</sup>, par Jehan Rencien, thieulier, pour réparer la thieulerie de

#### **Folio 47.**

Montferault<sup>199</sup>, et par congié de feu Chardon, com[m]e dit le sergent et les Rencien<sup>200</sup>.

Item, au lieu du Giste aux Pourceaulx<sup>201</sup>, a grant pais de bois usez, en ventes long temps a et naguères, par feu Courtin, feu Estienne le Bourgoignon et le Vasson, Jehan du Pressieux Chapelet, Jehan de Marendes, Colas Doulcet, et aultres qui long temps a, et du temps de l'autre visitaci[on], y avoient ventes ; en partie desquell[es] a belle revenue de bois et en aultre non.

Jouste lesquelles ventes, Jehan Fouet a naguères usé cinq quartiers de bois et Mathurin du Bourg VII quartiers, venduz par feu Jehan Chardon, co[m]me appert par sa m[ar]que.

Et de p[rese]nt, ledit Fouest et Colin Tourtin y usent sept quartiers de bois, Mace du Ru cinq quartiers et Mathurin du Bourg VII quartiers, venduz par Nezement.

Item, au lieu des Rotoiz<sup>202</sup>, a plusieurs ventes long temps a usées par feu le Camus, Courtin, Mace du Ru et aultres, esquell[es] a belle revenue.

Jouste lesquelles, Mace du Ru a usé naguères ung arpent

#### **Folio 48.**

de bois moins cinq perches, et ung chesne de deux braces baillé pour recompense pour lesd cinq perches, co[m]me dit le sergent illec, garde, vendu par feu Chardon depuis lad derr[enière] visitaci[on].

Item, au lieu de Chaz<sup>203</sup>, entre la queue de l'estang Neuf et la rive de la forest devers Thory, a grant pais de ventes longtemps a usées, esquelles a bien petit revenue.

Jouste lesquelles, Pierre Jaheau use deux arpens de bois a lui venduz par Jehan Nezement, a p[rese]nt M[aitre].

Item, entre icelles ventes et la rive de la forest, a esté le temps passé abatu grant quantité de chesnes, com[m]e appert par les soiches qui a p[rese]nt sont mortes et seiches ; et dit Colin

---

<sup>197</sup> Renforcer.

<sup>198</sup> S'agit-il de l'étang de la Fontaine (parcelle 496 et 497 de Chambord), ou du Petit étang de la Fontaine (parcelle 499) ou du Petit étang Neuf (parcelle 491) ? Ils sont tous à proximité de Montfraul et se trouvent dans un parc entourant l'ancien château.

<sup>199</sup> Parcelle 499 de Chambord.

<sup>200</sup> Le plan de Chambord de 1810 indique en son point 74, un lieu-dit « Les Rentiens », hélas introuvable sur le plan.

<sup>201</sup> Lieu inconnu.

<sup>202</sup> *Id.*

<sup>203</sup> Chambord, parcelles 259, 260.

le Retif que ce fut pour faire certains engins de guerre appelez chaz<sup>204</sup>, qui furent faiz pour prendre M[a]rchesnoir sur ---.

Item, en la queue de l'estang Neuf, ont esté copez et abatuz par Jehan Fouet, charpentier, plusieurs chesnes de quoy on a fait les guefres<sup>205</sup> et grillons de l'estang Neuf, co[mme] dit led sergent.

Item, au lieu des Ventes aux Venons<sup>206</sup>, Thomas Boissellais use un arpent de charme a lui baillé par feu Chardon, pour et

#### Folio 49.

en récompensacion de certaine despense par lui faicte, montant la so[mm]e de LX solz ts, a plusieurs foiz, pour et a cause des chares faictes par led Boissellais, et aultres, devant que Monsr le Duc eust aucuns veneurs, le quel arp[ent] de charme a peine valoit, co[mme] l'on dit, lad som[m] de LX solz.

Item, au lieu de la Salouart<sup>207</sup>, près le chemin qui maine de Monferault a Thory, ont esté abatuz deux chesnes ch[acu]n de deus braces ou environ, venduz per feu Chardon a Jehan Courtin.

Item, près la haie de Courcenay, ont esté copez et abatuz XIII chesnes a faire soliveaux, venduz par feu Chardon a Thomas Boissellais, depuis lad derr[eniè]re visitaci[on].

Item, ung aultre chesne copé par led Thomas en la vallée du Petit estang, vendu par led feu Chardon depuis lad derr[eniè]re visitaci[on].

Item, ont esté copez trois autres petiz chesnes par ledit Thomas, oultre et par dessus le nombre desd XIII chesnes ; lesquels chesnes ont esté prisez<sup>208</sup>, com[m]e l'on dit, XLIII solz ts ; pour lequel cas il fut prisonnier et pour ce desposé de l'office de sergent et consierge de Monferault, comme l'on dit.

#### Folio 50.

**Entre ledt chemin qui maine de Thory a Neuvy et le bout de la forest devers La Ferté, Duizon, Crouy, l'Ostel des Hobereaux, a venir jusques a la Peleure<sup>209</sup> et au bois au pr[e]btre<sup>210</sup> et aux Haultes Brueres sont les ventes et bois tombez qui s'ensuivent. C'est assavoir.**

Entre Duizon et Thory, a Vieilles Ventes longtemps a ~~et naguères~~ usées par feu Monseigneur de Saint Remy, de quoy fut fait le pal<sup>211</sup> et la closture de la fortresse de La Ferté, esquell[es] ventes n'a aucune revenue.

---

<sup>204</sup> ART MILIT. "Machine de guerre constituée par une galerie de bois couverte de merrains, de fer et de peaux, que l'on fait avancer sur des roues jusqu'au pied des murailles et qui permet aux assaillants qui y sont abrités, de faire agir le mouton dont elle est équipée, de combler les fossés..." *Dictionnaire du Moyen Français*.

<sup>205</sup> Probablement en rapport avec la pêche de l'étang, les grillons étant les grilles posées aux évacuations pour retenir le poisson.

<sup>206</sup> Lieu inconnu.

<sup>207</sup> Chambord, Fontaine de la Saloye ; parcelle 487.

<sup>208</sup> Incertitude sur le mot.

<sup>209</sup> Commune de Thoury : « La Pleure ».

<sup>210</sup> Bois au prêtre.

<sup>211</sup> Les pieux.

Item, sus et au droit de Crouy, a grant pais de bois usez longtemps a et naguères par feu Estienne le Bougoignon, le Camus Courtin, Jaquet Mauger et Pierre Berthelin, qui, du temps de l'autre visitaci[on], y avoient vente.

Jouste lesquell[es] ventes, icelui Jaquet Mauger et Pierre Berthelin usent a p[rese]nt ung arpent et demy de bois a eulx livré par feu Chardon.

Et Jehan de Lanezay, escuier, ung arpent et huit chesnes moiens près et es environs d'icelui arpent, vendu et livré par feu Chardon.

Item, au lieu de Veillaye<sup>212</sup>, ont esté usées plusieurs ventes par les dessusdiz et feu Estienne le Bourgoignon et le Camus Courtin, lesquelx Mauger et Berthelin y avoient vent<sup>213</sup> du temps de l'autre visitacion.

#### **Folio 51.**

Item, au lieu de Fontaine Sablonneuse<sup>214</sup>, a plusieurs ventes long temps a usées par les dessusdiz, jouxte lesquelles Pierre Berthelin et Mauger avoient vente ou temps de l'autre visitacion, avecques IX chesnes en plusieurs lieux, au lieu du Jallon<sup>215</sup>, co[mme] dit le sergent, ilec garde.

Jouste lesquelles ventes, Jaquet Mauger et Pierre Berthelin usent a p[rese]nt trois arpens de bois a eulx venduz et delivrez par feu Chardon.

Item, au Chesne Fort<sup>216</sup>, a ventes longtemps a usées par feu Estienne le Bourgoignon et le Camus Courtin.

Joux[te] lesquelles, Jaquet Mauger et Pierre Berthelin usent ung arpent et demy de bois, livrez par feu Chardon.

Item, ont esté copez et abatuz trois chesnes, par lesdits Mauger et Berthelin, de brace et de[m]ie et plus ch[ac]un, l'un aux Couldroiz<sup>217</sup>, l'autre en la Genetiere du champ de maisons, et ung sur le chemin qui maine de Veillaye a Thory, marquez a la m[a]que dudit feu Chardon et par lui delivez et venduz, depuis lad derr[eniè]re visitaci[on].

Item, a oud lieu du Jallon, plusieurs soiches de chesnes qui, le temps

#### **Folio 52.**

---

<sup>212</sup> Commune de Dhuizon, « Les Veillas », aujourd'hui hors de Boulogne.

<sup>213</sup> « vente », évidemment.

<sup>214</sup> Lieu inconnu.

<sup>215</sup> Commune de Thoury ; Boulogne, parcelle ONF 44.

<sup>216</sup> Lieu inconnu.

<sup>217</sup> Commune de Thoury, « Les Coudraies ».

passé et de long temps, ont esté copez et abatuz en plusieurs endroiz, on ne peut juger se<sup>218</sup> c'est par venducion<sup>219</sup> ou aut[re]ment, desquelx les soiches sont seiches et n'y est seulement demouré que les simaulx<sup>220</sup> qui sont pourriz sur le lieu.

Item, sur Crouy, La Ferté, Duizon, Toury, Veillaye, Mefflay<sup>221</sup>, tant que lad forest s'estant en longueur et largeur et a aller tout le rein<sup>222</sup> d'icelle et mesmement en la partie dud Jallon, ont esté copez et emblez plusieurs chesnes, les ungs secs, les autres verts, par les estagiers du rein a faire bois a feu et aut[re]m[en]t, ainsy que dient les sergents ; obstant que Robin Panaye sergent aud lieu du Jallon, et garde de la reze chaussée de l'estang de Chambort, est sy vieil et aagé<sup>223</sup> que a peine y peut aller ne venir pour soy en prendre garde, par quoy lad forest en celui endroit est fort foulée desd bois copez et emblez.

Signé : Tallu.

---

<sup>218</sup> Si.

<sup>219</sup> Vente

<sup>220</sup> Les cimes.

<sup>221</sup> Commune de Dhuizon, « Les Mefflets ».

Le 26 août 1446, le duc d'Orléans donna en fief à son chirurgien, Jean de Jodoigne qui avait guéri la duchesse (« et à cause d'icelle euz granz paines et travaux ») une surface importante « d'héritages »<sup>221</sup> compris dans sa censive de Dhuizon, sur lesquels il ne percevait plus aucune redevance depuis vingt ans, parce qu'ils étaient retournés en friche, les tenanciers étant « les ungs morts, les autres fuitifs ». Il s'agissait de 14 exploitations avec leurs dépendances, totalisant une surface d'environ 62 hectares de terre, plus ou moins en friche, 42 hectares de bois, 7 hectares de courtils et 2 hectares de prés, soit en tout 113 hectares. Cette donation était destinée à aider le bénéficiaire à remettre en valeur son fief de la Motte de la Bétourie (ou Bétouisie) auquel confinaient ces terres, et qui était « de très longtemps en désert et tourné en grant ruine pour la fortune de la guerre » ; il ne pouvait le « remettre sus », parce que les domaines voisins étaient également en friche, « les tenans d'iceulx » les ayant « laissiez fondre et démolir à l'occasion de ladite guerre » ; dans ces conditions, le travail qu'il aurait accompli sur sa terre eût été peu efficace et presque inutile. Arch. nat. KK 897, f° 125-128. La Bétouisie est aussi appelée « la Motte de Mefflay » dans un aveu et dénombrement de 1575 (Arch. nat. Q<sup>1</sup> 487) ; ce nom figure également dans un aveu et dénombrement de 1315 (Arch. nat. P 1478, f° 9). Isabelle GUERIN, « *La vie rurale en Sologne aux XIVe et XVe siècles* », p. 63.

<sup>222</sup> La zone bordière.

<sup>223</sup> Sic.